

DÉPARTEMENT
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
de BESANCON

CANTON de
BESANÇON - EST

OBJET

2022-83 Avant-Projet salle de l'Amitié

NOTA. – Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché le 13 décembre 2022

que la convocation du Conseil avait été faite le 8 décembre 2022

que le nombre des membres en exercice est de 23

Exécution des articles L 2121-7 et suivants au Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Commune de THISÉ
N° Code Postal 25220
Bureau distributeur ROCHE LEZ BEAUPRÉ

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 décembre 2022

L'an deux mille vingt deux

Le douze

le Conseil Municipal de la commune de THISÉ

s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal DERIOT pour la session ordinaire du mois de décembre

Étaient Présent(e)s : M. ALLAIN, Mme ARTHAUD, M. BOURGON, Mme CANONNE, M. DERIOT, M. DEVILLERS, M. FREZE, Mme GAUTHIER, Mme GUILMAILLE, M. HEQUETTE, M. KIEFFER, M. LABBACI, Mme MARCHE, Mme PAILLET, M. PAUTOT, Mme PETEY, Mme RAHON, Mme RUISSAUX, Mme RODRIGUEZ, M. VALZER.

Absent(e)s représenté(e)s: M. FALLOT (pouvoir à M. LABBACI), M. MICHEL (pouvoir à M. FREZE), Mme EDY (pouvoir à M. DERIOT).

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Monsieur DEVILLERS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

A la suite de la délibération (N° 2022-51) du Conseil municipal en date du 4 juillet 2022, aujourd'hui, il s'agit d'approuver l'avant-projet de la salle de l'Amitié. Ce projet a été présenté à la commission urbanisme, grands travaux le 23 novembre 2022.

Conformément au diagnostic réalisé en mai 2022, l'avant-projet reprend les grandes lignes de celui-ci.
L'avant-projet consiste à :

- Rénover la salle de l'Amitié sans changer la conception des locaux, excepté les sanitaires,
- Aménager l'ancien sous-sol en quatre volumes
 - o Une partie commerce tabac,
 - o Une deuxième partie en commerce café

Et de surfaces moindres :

- o Une partie commerce dont l'occupation n'est pas encore déterminée
- o Un bloc sanitaires, chaufferie et réserves.

Les principaux travaux envisagés sont les suivants :

- Les anciens locaux des pompiers seront réaménagés en totalité,
- En façades, une isolation thermique par l'extérieur est prévue sur la hauteur de l'étage. Au sous-sol, l'isolation se fera par l'intérieur.
- Les fenêtres seront remplacées ainsi que les portes,

- Le plafond de la salle de l'Amitié sera remplacé et une isolation renforcée sera mise en place dans les combles,
- La couverture tuile sera remplacée.

Afin de gagner des délais, le dossier de consultation des entreprises est décomposé en deux phases.

Phase 1, le désamiantage et phase 2, l'ensemble des autres travaux.

Le calendrier prévisionnel est établi comme suit :

- Phase 1, désamiantage
 - o Consultation des entreprises, analyse des offres et réalisation du marché terminée pour le 3 février,
 - o Période de préparation de chantier durant le mois de février,
 - o Désamiantage pendant le mois de mars,
- Phase 2, autres travaux
 - o Consultation des entreprises, analyse des offres et réalisation du marché terminé pour le 3 mars,
 - o Période de préparation de chantier durant le mois de mars,
 - o Début des travaux le 3 avril.

La fin des travaux est prévue pour mi-décembre 2023.

A ce jour, le coût H.T. des travaux est estimé à 494 150,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avant-projet présenté.

Thise, le 12 décembre 2022,
Le Maire, Pascal DERIOT